

FICHE 1F

OFFRES PONCTUELLES : CITY'Z

APPLICABLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 - VOTÉE PAR L'AGO ACAS DU 19 JUIN 2025

OBJET

La fiche Offres Ponctuelles définit des offres valables sur un temps limité.

La fiche Offres Ponctuelles entre dans le cadre du Plafond Annuel de Dépenses Vacances ACAS (PLUDAV) telle que décrite dans la Notice Aides ACAS aux Vacances.

La fiche Offres Ponctuelles définit les modalités spécifiques à cette prestation telle que proposée dans le Mag ACAS annuel.



CHRISTOPHE HALLEY
PRÉSIDENT

SOMMAIRE

1- Destinations éligibles	3
2- Conditions d'attribution de l'aide.....	4
3- Formules éligibles	4
4- Calcul de la participation ACAS.....	4
5- Modalités de Réservation	4
3.1- En avant séjour.....	4
3.2- En après séjour	5
6- Justificatifs à fournir pour les Après séjours	5

1- DESTINATIONS ÉLIGIBLES

1.1- EN FRANCE

Intitulé du séjour	Lieu du Séjour	Organisme	Mode de réservation
<u>Appart 'hôtel Odalys City L'Atrium</u>	Aix en Provence, France		Avant et après séjour
<u>Appart City Chartrons</u>	Bordeaux, France		Après séjour uniquement
<u>Appart City Centre</u>	Bordeaux, France		Après séjour uniquement
<u>Appart 'hôtel Odalys City Les Cordeliers</u>	Dijon, France		Avant et après séjour
<u>Résidence Odalys Archipel</u>	La Rochelle, France		Avant et après séjour
<u>Appart 'Hôtel Odalys City Centre Gare</u>	Le Havre, France		Avant et après séjour
<u>Appart City Grand Palais</u>	Lille, France		après séjour uniquement
<u>Appart 'hôtel Odalys City Confluence</u>	Lyon, France		Avant et après séjour
<u>Appart 'hôtel Odalys Le Prado</u>	Marseille, France		Avant et après séjour
<u>Appart 'hôtel Odalys City Centre Euromed</u>	Marseille, France		Avant et après séjour
<u>Hôtel Royal Westminster</u>	Menton, France		Avant et après séjour
<u>Résidence Odalys Nantes Cité des congrès</u>	Nantes, France		Avant et après séjour
<u>Hôtel le Royal</u>	Nice, France		Avant et après séjour
<u>Résidence Descartes</u>	Paris, France		Avant et après séjour
<u>Hôtel Provinces Opéra</u>	Paris, France		Avant et après séjour
<u>Villa Modigliani</u>	Paris, France		Avant et après séjour
<u>Appart'hôtel Odalys Montmartre</u>	Paris, France		Avant et après séjour
<u>Appart 'hôtel Odalys Rennes Lorgueil</u>	Rennes, France		Avant et après séjour
<u>Appart 'hôtel Odalys Green Marsh</u>	Strasbourg, France		Avant et après séjour
<u>Appart'hôtel Odalys City Centre Compans Caffarelli</u>	Toulouse, France		Avant et après séjour

1.2- À L'ÉTRANGER

<u>Hôtel Rott</u>	Prague, Rép. Tchèque		Avant et après séjour
<u>Hotel Ca' dei Conti</u>	Venise, Italie		Avant et après séjour
<u>Ruby Lissi Hotel</u>	Vienne, Autriche		Avant et après séjour

2- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

- ✓ Être bénéficiaire des activités sociales pendant toute la durée du séjour.
- ✓ Ne pas avoir fait de demande au titre des Chèques Vacances 2026 (Notice 2).
- ✓ La durée du séjour doit être au moins de **3 jours consécutifs**.
- ✓ Le séjour doit être sélectionné parmi les destinations proposées ([Cf. liste paragraphe 1.1 et 1.2](#)).

3- FORMULES ÉLIGIBLES

Toutes les formules d'hébergement, avec ou sans pension.

4- CALCUL DE LA PARTICIPATION ACAS

- ✓ L'Offre ponctuelle « Cityz' » impacte le plafond de dépenses annuelles vacances ACAS du foyer fiscal (PLUDAV).
- ✓ La participation ACAS est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Aide ACAS} = \% \text{ d'aide vacances ACAS 2026 }^1 \times \text{Prix total du séjour }^2$$

5- MODALITÉS DE RÉSERVATION

5.1- EN AVANT SÉJOUR

Conformément à la Notice 1 « Aides ACAS aux Vacances », le séjour est réservé par l'ACAS (le BLG) auprès d'un organisme éligible (cf point 1.1).

Le montant de l'aide ACAS est déduit du montant facturé par l'organisme.

L'Ouvrant Droit règle le montant restant à sa charge suivant les modalités définies dans la notice 1 « Aide aux vacances ».

Début des inscriptions	Novembre 2025
Contact	Votre Bureau Local de Gestion (BLG)

En cas de non-remboursement par l'OD des sommes avancées par l'ACAS en son nom auprès de l'organisme vacances, l'ACAS se réserve le droit de suspendre les facilités de paiement de l'OD sur une durée d'un an.

¹ Déterminé selon le CS 2026 de l'Ouvrant Droit.

² Toutes prestations incluses. Dans la limite du plafond de dépenses annuelles vacances ACAS du foyer fiscal (PLUDAV).

5.2- EN APRÈS SÉJOUR

Conformément à la Notice Aides ACAS aux Vacances, l'inscription au séjour et le paiement sont réalisés directement par le demandeur auprès de l'organisme éligible.

L'aide aux vacances est versée au retour du séjour suivant les conditions définies ([Cf. liste en page 1](#))

6- JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR LES APRÈS SÉJOURS

Afin de prétendre à une participation ACAS, les pièces justificatives suivantes ont à présenter au retour au BLG/ACAS ou à télécharger en un seul document pdf de moins de 5mo sur <https://oaasis.cea.fr> :

- ✓ La facture acquittée du séjour (au nom de l'ouvrant droit ou le cas échéant de son conjoint) à l'entête de l'organisme éligible